



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Yves Thépôt
Quimper

Demande de changement de régime Année scolaire 2024-2025

Frais scolaires

Affaire suivie par :

Barthélémy Youénou

T 02 98 90 25 97

fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr

28 avenue Yves Thépôt – CS 41003

29196 QUIMPER CEDEX

Je soussigné(e)

responsable légal qui paie les frais scolaires

Domicilié(e) :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Père

Mère

représentant légal de l'élève

demande l'inscription de l'élève :

NOM : **Prénom** : **Classe** :

en qualité de :

demi-pensionnaire à la prestation (hors forfait / pas de facturation)

(approvisionnement de la carte nécessaire avant les passages)

demi-pensionnaire 5 jours (forfait / facturé)

interne (forfait / facturé)

A compter du

et m'engage à régler les frais scolaires afférents.

Fait à, le

Signature
du responsable légal
qui paie les frais scolaires :

Pour chaque trimestre, le régime choisi est considéré comme définitif et non modifiable, sauf cas prévus par le règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement, à compter du :

- 27 septembre 2024 pour le 1er trimestre (septembre – décembre)
- 13 décembre 2024 pour le 2ème trimestre (janvier – mars)
- 21 mars 2025 pour le 3ème trimestre (avril – fin des cours)

Les demandes de changement doivent être adressées au bureau des frais scolaires 15 jours au moins avant les dates précitées. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Aucune remise d'ordre ne pourra être accordée.

Ce formulaire renseigné et signé est à retourner exclusivement au bureau des frais scolaires, soit physiquement (boîte aux lettres à côté du bureau en cas d'absence), ou par courriel à : fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr